

## **50<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent**

*Gandhinagar, Inde, 16 février 2020*

UNEP/CMS/StC50/Rev.1/Rapport

### **RAPPORT DE LA 50<sup>E</sup> RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT DE LA CMS**

#### **1. Allocutions d'ouverture et présentations**

1. Le Président, Øystein Størkersen (Norvège), souhaite la bienvenue aux participants et remercie le Gouvernement indien et le Gouvernement de l'État du Gujarat pour leurs efforts remarquables dans l'accueil de la COP13.
2. La Secrétaire exécutive, Amy Fraenkel, remercie chaleureusement les hôtes et les participants, et constate que l'organisation de la session est très impressionnante. Elle remercie également tout particulièrement le Président, pour qui il s'agit de la dernière réunion, et l'ensemble des membres du Comité permanent pour leurs efforts depuis qu'elle est Secrétaire exécutive par intérim. Elle souligne que les contributions et les avis de tous les participants seront les bienvenus au cours de la COP alors qu'elle s'engage dans son nouveau rôle. Elle résume alors les points clés à débattre au cours de la 50<sup>e</sup> réunion du Comité permanent. La COP13 constitue un moment important pour la CMS, donnant le coup d'envoi de ce qui pourrait être considéré comme une « année cruciale » pour la politique internationale en matière de biodiversité, et faisant suite au rapport de l'IPBES en 2019 qui a mis en évidence le risque d'extinction de près d'un million d'espèces. Elle attend avec intérêt les réunions qui auront lieu au cours des prochains jours pour assurer un bel avenir à la CMS.

#### **2. Adoption de l'ordre du jour et du programme de la réunion**

##### **2.1 Ordre du jour provisoire et documents**

##### **2.2 Ordre du jour provisoire annoté et programme de la réunion**

3. Le Président renvoie les participants aux documents UNEP/CMS/StC50/Doc.2.1 et UNEP/CMS/StC50/Doc.2.2, et les invite à formuler des commentaires ou des propositions d'amendement. En l'absence de telles interventions, les deux documents sont adoptés sans amendement.

#### **5. Préparatifs pour la COP13 de la CMS**

4. La Secrétaire exécutive fait remarquer que la COP13 compte le plus grand nombre de participants enregistrés de toutes les COP à ce jour, et présente Mme Melanie Virtue (Secrétariat de la CMS) qui décrit les processus selon lesquels la COP travaillera. Conformément à la pratique antérieure des COP, après la plénière d'ouverture, le Comité plénier sera constitué, qui à son tour mettra en place des groupes de travail. Il reste à savoir si un groupe de travail sur les questions institutionnelles sera nécessaire ou si les questions institutionnelles seront traitées par le Comité plénier.
5. Le nombre de groupes de travail à créer pourrait rendre difficile la pleine participation des petites délégations. Ce problème pourra être résolu si les groupes de travail établissent leur ordre du jour et leur programme de travail à leur première réunion qui se tiendra dans la soirée du 17 février. Ces informations seront publiées sur le site Web de la conférence pour aider les délégations à décider de leur participation.

6. Les candidates pour les postes de Président de la COP et Président du Comité plénier sont déjà identifiés, mais le siège de vice-président du Comité plénier est toujours vacant.
7. Mme Virtue souligne l'importance des réunions de coordination régionale pour aider au bon fonctionnement de la COP, et note le personnel du Secrétariat qui sera disponible pour soutenir ces réunions, si nécessaire.
8. Le Bureau, composé du Président de la COP (qui est également Président du Bureau), du Président et du Vice-Président du Comité plénier, du Président du Conseil scientifique et du Président du Comité permanent, se réunira chaque soir.
9. Le(la) Représentant(e) de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom de la région Afrique, demande que le nombre de groupes de travail parallèles soit réduit au minimum, afin d'optimiser les chances de participation. Il (elle) estime qu'il est particulièrement important qu'il n'y ait pas plus de deux séances parallèles se déroulant simultanément.
10. Le (la) Représentant(e) de l'Allemagne exprime son accord avec l'Afrique du Sud, déclarant que la possibilité de réduire le nombre de groupes de travail serait appréciée. Le chevauchement du groupe de travail sur le budget avec d'autres groupes de travail traitant de questions de fond poserait un problème. En réponse à la demande d'orientation de Mme Virtue sur l'éventualité que le Comité plénier traite les questions institutionnelles afin d'éviter la création d'un groupe de travail sur ces questions, il (elle) estime qu'il s'agit là d'une approche intéressante qui aiderait à réduire le nombre de groupes de travail parallèles. Si les questions institutionnelles s'avèrent trop nombreuses pour être traitées au cours des discussions du Comité plénier, il sera toujours possible d'établir un groupe de travail.
11. Le Président prend note de ces suggestions et exprime son accord, déclarant qu'elles reflètent la procédure suivie au cours de la COP12.

#### **4. Processus d'élection des représentants aux organes subsidiaires**

##### **4.1 Élection des Parties au Comité permanent**

12. Mme Virtue présente le document UNEP/CMS/COP13/Doc.16 qui fournit des orientations aux Parties concernant l'élection des membres régionaux et suppléants du Comité permanent, conformément à la résolution 9.15. Elle souligne l'importance de la proposition des candidats par les groupes régionaux avant le mercredi 19 février, et rappelle aux délégués qu'en vertu du paragraphe 9 de la résolution 12.2, toute Partie ayant des arriérés de paiement de ses contributions à la Convention de trois ans ou plus ne peut pas exercer de fonction au sein des organes de la Convention et n'a pas de droit de vote à la COP.

##### **4.2. Sous-comité des finances et du budget du Comité permanent**

13. Se référant au document UNEP/CMS/COP13/Doc.16, Mme Virtue déclare qu'un sous-comité des finances et du budget sera créé parmi les membres du Comité permanent lors de sa première réunion immédiatement après la COP, conformément à la Résolution 9.15 paragraphe 1 (e) et au projet de Résolution budgétaire contenu dans le document CMS/COP13/Doc.13.2.

##### **4.3 Domaines d'activité des conseillers nommés par la COP – Analyse, examen et recommandations**

14. M. Marco Barbieri (Secrétariat de la CMS) rappelle aux délégués qu'il existe deux catégories de membres du Comité de session du Conseil scientifique, à savoir les conseillers nommés par la COP et les conseillers nommés par les Parties. Le Conseil scientifique a examiné les domaines d'expertise des conseillers nommés par la COP, un processus dirigé par Mme Narelle Montgomery (Australie), qui prend la parole.

15. Mme Montgomery présente le document UNEP/CMS/COP13/DOC.15.1 *Domaines d'Activité des Conseillers nommés par la COP : Analyse, examen et Recommandations*, qui rend compte des activités du Comité de session du Conseil scientifique dans son examen, et soumet des recommandations à la COP13 à ce sujet.
16. Afin de mieux comprendre les domaines dans lesquels des avis de spécialistes seraient utiles à la Convention, les résultats pertinents des trois dernières COP ont été identifiés, et des ressources supplémentaires telles que les rapports nationaux, le Plan stratégique de la CMS, ainsi que, par exemple, les Objectifs d'Aichi et les Objectifs de développement durable ont été utilisées.
17. La deuxième activité a été la mise en place d'un processus continu de révision de ces domaines qui se poursuivra à l'avenir. Ce processus est résumé dans l'Annexe 2 du document UNEP/CMS/COP13/DOC.15.1.
18. Cet examen a permis d'identifier les domaines suivants pour les conseillers nommés par la COP : oiseaux, mammifères terrestres, mammifères aquatiques, poissons marins, changement climatique, connectivité/réseaux, pollution marine, prises accessoires et espèces envahissantes.
19. Quatre des sujets ont été retenus (oiseaux, changement climatique, mammifères aquatiques et prises accessoires) et les conseillers pour ces domaines sont disponibles pour conserver leur siège après la COP13.

#### **4.4 Nomination des membres du Comité de session du Conseil scientifique**

##### **4.4.1 Conseillers nommés par la COP**

20. M. Barbieri rappelle qu'à la suite d'un appel à candidatures du Secrétariat pour pourvoir des sièges de conseillers nommés par la COP, toutes les candidatures ont été publiées dans un addendum au document UNEP/CMS/COP13/DOC.15.1.
21. Des candidats uniques ont été proposés pour chacun des domaines nouvellement identifiés, à l'exception des espèces envahissantes. Les Parties travaillent sur des candidatures pour ce siège, et une décision devrait être prise avant la fin de la COP13.
22. L'Afrique du Sud, s'exprimant au nom de la région Afrique, demande si le processus de propositions de conseillers dans les domaines où des candidatures uniques ont été faites est clos, ou si de nouvelles candidatures sont possibles.
23. M. Barbieri répond qu'il n'a pas connaissance de candidatures supplémentaires, mais que la possibilité de proposer d'autres candidats existe toujours.

##### **4.4.2 Conseillers nommés par les Parties**

24. M. Barbieri rappelle qu'il incombe aux groupes régionaux d'identifier les candidats parmi les membres du Conseil scientifique nommés par les Parties. Le document UNEP/CMS/COP13/Doc.15.2/Rev.1 résume la situation actuelle en ce qui concerne les membres existants pour la période triennale en cours. La COP13 remplacera sept ou huit des quinze membres nommés par les Parties, les membres étant nommés pour un minimum de deux périodes triennales. Il est également important pour les groupes régionaux d'identifier jusqu'à trois membres suppléants pour chaque région parmi les membres actuels du Conseil scientifique.

25. L'Afrique du Sud, s'exprimant au nom de la région Afrique, souligne que si un pays a des arriérés de trois ans ou plus dans ses versements au Fonds d'affectation spéciale, il ne pourra être sélectionné pour aucun organe subsidiaire de la Convention.

#### **4.5 Comité des pouvoirs**

26. Mme Virtue rappelle aux Parties l'importance de nommer cinq membres de trois régions au moins, qui siègeront à la Commission de vérification des pouvoirs. Les nominations sont attendues avant la séance plénière d'ouverture, le 17 février et le plus simple serait que chaque région nomme un membre.

### **3. Ressources financières et humaines**

#### **3.1 Exécution du budget de la CMS 2018-2020**

27. Enkhtuya Sereenen (Secrétariat de la CMS) présente ce point de l'ordre du jour en résumant le document UNEP/CMS/COP13/Doc.13.1, et en actualisant quelques informations pour refléter la situation au 14 février 2020. Les contributions acquittées de janvier 2018 jusqu'au 14 février 2020, totalisent 4 458 800 €, tandis que 712 175 € restent à payer pour la période 2018-2019. En 2019, la Norvège a versé une contribution volontaire additionnelle de 14 856 € au fonds d'affectation spéciale.
28. Globalement, 126 Parties devaient payer 2 559 888 € pour 2018 et 2 611 087 € pour 2019, soit au total 5 170 975 €.
29. Au 14 février 2020, le Secrétariat avait reçu 2 246 598 € pour 2018 et 2 212 202 € pour 2019.
30. En 2018, 41 Parties avaient encore à payer 313 290 € et, en 2019, 55 Parties avaient encore à payer 398 885 €. En outre, le fonds de la CMS a encore des contributions impayées d'un montant de 260 736 € attribuées à 25 Parties pour la période avant la période triennale actuelle 2018-2020
31. Le taux global d'exécution du budget pour 2018-2019 montre un budget approuvé de 5 170 975 € et un budget redéployé de 115 329 € de 2020, et des dépenses de 4 307 006 €, aboutissant à un solde estimatif de 979 298 €. Pour tenir compte des contributions réellement recues en décembre 2019, le solde du fonds fiduciaire au 31 décembre 2019 a été ajusté à 952 000 €.
32. Mme Sereenen termine en implorant toutes les Parties dont les paiements sont en retard de régler leurs contributions sans délai et note que 20 Parties ont maintenant trois années au moins de contributions en retard, ce qui signifie qu'elles sont inéligibles à des postes au sein des organes de la CMS et ne peuvent pas voter à la COP. Les membres du Comité permanent sont priés d'encourager les Parties concernées à verser leurs contributions non acquittées dans les plus brefs délais.

#### **3.2 Budget 2021-2023**

33. La Secrétaire exécutive présente un résumé du Budget 2021-2023 et Programme de travail pour la période intersessions entre la COP13 et la COP14, qui figure dans le document UNEP/CMS/COP13/Doc.13.2.
34. Mme Fraenkel rappelle les trois considérations principales qui ont présidé à la rédaction du budget :
1. la nécessité de renforcer et rééquilibrer les capacités du Secrétariat ;
  2. les activités de la CMS en demande croissante ;

3. le taux extraordinairement élevé des paiements de contributions en retard au début de 2020.
35. Quatre scénarios budgétaires sont proposés pour 2021-2023 :
1. Scénario de croissance nominale zéro – maintien de la position actuelle et maintien des salaires de l'ONU, y compris de l'augmentation statutaire de 2 pour cent. Ce scénario appellerait des coupures dans les programmes.
  2. Scénario de croissance réelle zéro – resterait au niveau du budget 2018-2020, mais tiendrait compte d'un taux d'inflation de 2 pour cent sur les coûts, au-delà des salaires, avec 10 000 € par an de plus pour la formation du personnel.
  3. Scénario de renforcement du Secrétariat – pour tenir compte des besoins en personnel. Des restrictions considérables ont récemment été exercées en la matière et ce scénario ajouterait un nouveau poste P et un poste GS, tout en élargissant quelques postes à temps partiel. Ce scénario ajouterait 12,7 pour cent aux coûts du scénario 2.
  4. Scénario 3 plus un programme de travail additionnel. Trois éléments additionnels ont été envisagés qui sont fondamentaux pour les travaux du Secrétariat :
    - analyse des rapports nationaux avec un budget estimé de 30 000 € ;
    - préparation d'un rapport sur l'État des espèces migratrices dans le monde avec un budget estimé de 150 000 €. Un rapport préliminaire a déjà été produit.
    - activités de sensibilisation supplémentaires pour un coût estimé de 60 000 €.
- Ce scénario augmenterait le coût du scénario 3 de 2,82 pour cent.
36. Le Secrétariat envisage aussi la possibilité d'augmenter la contribution minimum des Parties de 1000 € ou 2000 € par an, comme demandé par le Comité permanent à sa 48<sup>e</sup> réunion, en octobre 2018. Cela permettrait d'obtenir des fonds additionnels et peut-être d'encourager un plus grand nombre de ministères des finances à contribuer.
  37. Le Programme de travail, entre la COP13 et la COP14 comprend tous les mandats prévus par la COP à la lumière des orientations et des conseils des Parties.
  38. Le Président insiste sur l'ampleur des difficultés de trésorerie que rencontre actuellement le Secrétariat, et sur la réduction permanente des fonds disponibles dans le fonds d'affectation spéciale du fait de la réticence des Parties à accepter une augmentation du taux de financement.
  39. Pour le Président du Conseil scientifique, Fernando Spina, il est clair que l'état de conservation des espèces migratrices est étroitement lié aux fluctuations saisonnières des conditions écologiques. Les migrateurs sont totalement tributaires de ce facteur et, pour cette raison, sont des indicateurs parfaits des effets des changements climatiques. Aucun autre instrument ne donne de telles indications des tendances au niveau mondial. Examiner l'état de conservation des espèces migratrices en tant qu'indicateurs est une activité essentielle de sorte que le rapport sur l'État des espèces migratrices dans le monde devrait être considéré comme une haute priorité. Il souhaite vivement que des ressources soient trouvées pour que la CMS accomplisse ce travail.
  40. La Mongolie, s'exprimant au nom de la région Asie, déclare que la région Asie soutient une augmentation du budget et remercie M. Spina d'avoir apporté une justification scientifique.
  41. Le (la) Représentant(e) de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom de la région Afrique, appelle à une attitude positive vis-à-vis d'une augmentation du budget, sachant que selon le rapport de l'IPBES un million d'espèces sont menacées d'extinction, comme l'a souligné la Secrétaire exécutive. Il est indispensable d'accroître les efforts si l'on veut empêcher les extinctions d'espèces. L'Afrique du Sud espère que les Parties garderont cette responsabilité et obligation à l'esprit lors des négociations.

## **6. Accueil de la COP14 de la CMS**

42. Mme Virtue annonce que deux Parties ont contacté le Secrétariat en vue d'accueillir la COP14, mais qu'elle n'est pas en mesure de donner d'autres détails. Toute Partie souhaitant accueillir la prochaine session de la COP est priée de présenter une offre.

## **7. Date et lieu des futures réunions des organes subsidiaires**

43. Mme Virtue attire l'attention sur la période intersessions entre la COP13 et la COP14 qui est plus longue que d'habitude en raison d'une programmation précoce de la COP13, et de la possibilité que la COP14 ait lieu au quatrième trimestre de 2023. Cette situation permettrait d'organiser un plus grand nombre de réunions intersessions du Comité permanent et du Comité de session du Conseil scientifique, sous réserve de la capacité et du budget disponibles. Elle présente quatre possibilités, avec différents intervalles entre les réunions, notamment un 'programme maximum' avec deux réunions de plus que ce que permet le budget disponible prévu et un 'programme minimum' qui s'inscrit dans le budget prévu.
44. L'incertitude entourant la programmation de la COP14 complique les choses et cette question trouvera une réponse dans les délibérations futures du Comité permanent et du Comité du budget de la COP13. Si des réunions supplémentaires sont nécessaires, il faudra trouver un financement additionnel. En cas de réduction budgétaire, les incidences pour la programmation de la session devront être bien comprises.
45. La France, s'exprimant au nom de la région Europe, estime que si la COP14 se réunit au deuxième trimestre de 2023, la période intersessions sera raccourcie permettant des intervalles plus appropriés entre les réunions.
46. Le Président souscrit à cette idée mais fait observer que beaucoup dépend du pays d'accueil de la COP14.
47. L'Afrique du Sud, s'exprimant au nom de la région Afrique, souligne qu'il importe de publier les dates des réunions le plus tôt possible pour donner aux délégués le maximum de chances de pouvoir voyager.

## **8. Autres questions**

48. Il n'y a pas d'autres questions.
49. Le Président, annonçant qu'il s'agit de sa dernière réunion du Comité permanent de la CMS où il a siégé 10 ans en qualité de membre dont six comme Président, souhaite prononcer quelques mots. Il encourage toutes les Parties à ne jamais manquer d'audace ni de hardiesse dans leurs conseils. Le Secrétariat en lui-même est petit mais il a beaucoup d'autres personnes dans son réseau et ensemble, ils sont plus forts. Il souligne qu'il importe de bien choisir les questions à résoudre et de renforcer l'appui et les échanges en matière de capacités entre les Parties et les AME. Beaucoup de Parties doivent améliorer leur législation nationale. Rendre compte sur le respect des conventions devrait être un objectif majeur de tous les AME. Beaucoup de Parties ont besoin d'assistance en matière de législation nationale et avec l'application et l'appareil judiciaire. C'est peut-être un domaine insuffisamment développé où la CMS pourrait vraiment faire la différence. Il note qu'une réalisation majeure, les premiers résultats de l'Atlas mondial des migrations sera présentée ici. Une analyse de l'état des espèces migratrices serait importante pour identifier les priorités, les actions et les activités de sensibilisation mais les fonds manquent. L'Assemblée générale des Nations Unies a estimé, à juste titre, qu'un changement s'impose dans les politiques mondiales. La Convention devrait se demander si elle s'intéresse aux thèmes les plus pertinents et si elle collabore avec les meilleures organisations. En conclusion, il remercie tous les secrétaires exécutifs et tous les membres des comités permanents avec lesquels il a travaillé toutes ces années.

50. Mme Virtue, au nom de la Secrétaire exécutive, remercie M. Størkersen, pour avoir été à la fois le membre ayant siégé le plus longtemps au Comité permanent et son Président, et pour avoir incarné les synergies entre les AME en action – car il a également siégé aux comités permanents de la CITES, de la Convention de Berne et de l'AEWA. Elle ajoute, en conclusion, que M. Størkersen laisse un grand vide à combler.

## **9. Observations finales**

51. Le Président prononce la clôture de la réunion à 12h15 et se réjouit à l'avance des délibérations fructueuses de la COP elle-même.

## MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT PRÉSENTS

Il n'a pas été possible de produire une liste complète des participants pour cette réunion. La veille de la COP13, un grand nombre de Parties et d'autres observateurs y ont participé.

Les membres et les suppléants du Comité permanent présents étaient :

Afrique	Afrique du sud
	République unie de Tanzanie
Asie	Mongolie (Vice Présidence)
	Kirghizistan
Amérique du sud, centrale et Caraïbes	Argentine
Europe	Norvège (Présidence)
	France
	Suisse
Océanie*	Australie
	Nouvelle Zélande
Hôte COP12	Philippines
Hôte COP13	Indie
Dépositaire	Allemagne
Conseil scientifique	Président

\* Représentant la région, car ni le membre ni le suppléant de l'Océanie n'ont pu assister